

DACP

REF : DACP2016006

Signataire : ED/AR

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke Kélébé » sis 15/15 bis avenue de la République. Approbation du lancement de la procédure de passation du marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

En 2011, dans le cadre de son contrat d'engagement municipal, afin d'optimiser l'offre d'accueil des jeunes enfants, la Ville d'Aubervilliers a souhaité diversifier les modes d'accueil et les modes de gestion de l'accueil petite enfance.

La Ville d'Aubervilliers propose désormais aux familles 289 places dans des modes d'accueil variés : 3 crèches collectives, 4 Multi Accueil, une micro crèche, 1 halte jeux, l'accueil individualisé par des assistantes maternelles agréées accompagnées par le relais Petite Enfance.

Créée en 2011, la crèche collective « Annicke Kélébé » de 35 places située 15/15bis avenue de la République propose un accueil collectif non permanent d'enfants de 2,5 mois à 3 ans révolus. Il s'agit principalement d'un accueil de type régulier à temps plein ou à temps partiel afin de tenir compte des besoins du personnel de la Ville et de ses habitants. En effet, 20 des 35 places de la crèche sont réservées au personnel communal.

Pour ses 4 premières années de fonctionnement (2012-2016), la Ville d'Aubervilliers a choisi d'externaliser la gestion de son établissement d'accueil du jeune enfant du 15/15 bis avenue de la République dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée (MAPA) passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics.

La Ville d'Aubervilliers perçoit toutes les recettes de l'établissement (participations des familles, prestations de la CAF et du département de Seine Saint Denis). Les enfants sont admis soit par la Commission d'Admission à un Mode d'Accueil ordinaire, soit par la Commission d'Admission à un Mode d'Accueil spécifique au personnel communal, sur proposition des places vacantes par la directrice.

Le titulaire actuel du marché, la société « People & Baby », assure l'accueil des enfants au quotidien, recrute et gère son équipe de professionnels, aménage les locaux. Cette gestion est strictement définie par le documents contractuels.

Le bilan de la gestion de la prestation d'accueil retenue dans le cadre du précédent marché, s'avère satisfaisant. Les dispositions du marché sécurisent le coût de fonctionnement de cet

établissement. Les documents contractuels garantissent le respect du projet éducatif défini par la Direction de la Petite Enfance, la qualité de l'accueil en toutes circonstances ainsi que le respect du taux d'encadrement des enfants.

Le marché arrivant à échéance le 16 septembre 2016, il est proposé à la Ville d'Aubervilliers de recourir à ce même mode de gestion externalisée et de lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de passer un marché en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics.

Ce marché prendra effet à compter de la date de sa notification et expirera le 31 juillet 2020.

Le prix du marché sera forfaitaire, et se décomposera de la manière suivante :

- Un prix forfaitaire de période préparatoire, permettant de financer la période courant entre la notification du marché et la date d'ouverture ou de prise de l'établissement par le titulaire (date du premier accueil des enfants par le titulaire). Ce prix, global et forfaitaire, est dû pour la seule période préparatoire du marché et est réputé couvrir les dépenses engagées par le titulaire, à compter de la notification du marché, pour gérer la période préparatoire à la reprise de l'établissement et notamment assurer à cette fin la rémunération du ou des responsable(s) de l'établissement.
- Un prix maximal d'exploitation, contractuel, exprimé annuellement. Ce prix fixe le plafond du prix de remboursement de l'exploitation, somme qui sera reversée annuellement par la Ville d'Aubervilliers au titulaire, au titre des dépenses qu'il a engagées pour l'exploitation proprement dite de l'établissement objet du marché, notamment les rémunérations brutes du personnel et charges induites, impôts et taxes, achats et services extérieurs.
- Un prix de rémunération de l'activité dont l'objet est le financement des dépenses supportées par le titulaire hors exploitation de l'établissement (contrôle, frais de gestion et de siège notamment) ainsi que la marge éventuelle réalisée par le titulaire . Ce prix annuel est global et forfaitaire.

Le montant prévisionnel moyen sur une année pleine du marché est de 618 000 €TTC.

Au regard de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le lancement de la procédure de passation du marché de prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke Kélébé » sis au 15/15 bis avenue de République et d'autoriser la Maire à signer le marché à intervenir.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 24 MARS 2016

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016006

Signataire : ED/AR

OBJET : Prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke Kélébé » sis 15/15 bis avenue de la République. Approbation du lancement de la procédure de passation du marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-1,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 30,

Vu le budget communal,

Vu le rapport de présentation du projet de marché de prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke Kélébé » sis 15/15 bis avenue de la République,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le lancement de la procédure de passation du marché relatif à la prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant du 15/15 bis avenue de la République passé selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics. Le service consiste dans un accueil collectif non permanent d'enfants de 2,5 mois à 3 ans révolus. Il s'agira principalement d'un accueil de type régulier à temps plein ou à temps partiel afin de tenir compte des besoins du personnel de la Ville d'Aubervilliers et de ses habitants. Le marché prendra effet à compter de sa notification à l'attributaire et expirera le 31 juillet 2020. Le montant prévisionnel moyen sur une année pleine du marché est de 618 000 €TTC.

AUTORISE la Maire à signer le marché à intervenir.

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 25/03/2016

Publié le : 25/03/2016

Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

